

AUXERRE, le 10 avril 2020

Direction de l'éducation nationale
IEN AUXERRE 1
Isabel ROUMIEUX

Téléphone
03 86 72 20 43
Courriel
secaux1@ac-dijon.fr
<http://ia89.ac-dijon.fr/ien/auxerre1/>

12 bis boulevard Galliéni
BP 66
89011 AUXERRE Cedex

l'inspectrice de la circonscription

à

Mesdames et Messieurs les directeurs
Mesdames et Messieurs les enseignants
Mesdames et Messieurs les enseignants spécialisés
Mesdames et Messieurs les enseignants remplaçants

Comme chaque fin de semaine, je souhaite vous donner quelques informations.

1. Gestion de la crise sanitaire

Vacances scolaires

Je rappelle la règle énoncée la semaine dernière : il n'est pas attendu de continuité pédagogique au cours de cette période.

Pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, seule l'école de Ligny le Châtel accueillera des enfants.

Une nouvelle fois, les enseignant(es) volontaires se feront connaître : ienaux1@ac-dijon.fr ou directement en prenant contact avec le directeur de l'école.

2 - Modalités d'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire

Les enseignant(es) qui ont participé à ce dispositif (écoles ressources) auront à compléter l'acte d'engagement joint en annexe et me le retourner ; le Ministère prépare un décret indemnitaire spécifique pour rémunérer tous les personnels participant à cette mission dont l'application serait rétroactive au 16 mars 2020.

3. Continuité pédagogique

Mise en service de la plateforme numérique d'envoi et de consultation des élèves en situation de déconnexion numérique « Devoirs à la maison ».

Dans le contexte actuel d'urgence sanitaire, Docaposte (filiale numérique du groupe La Poste) propose le service « Devoirs à la maison ».

Il permet une impression, une mise sous pli, l'insertion d'une enveloppe T pour les parents qui peuvent ainsi retourner les devoirs gratuitement. Docaposte numérise les devoirs renvoyés et les insère sur le site, ceux-ci étant alors accessibles par les établissements et classés par enseignants.

Les envois sont limités à 3 feuilles recto/verso soit 6 pages en noir et blanc, uniquement pour les élèves en situation de déconnexion numérique et à raison d'un envoi hebdomadaire.

Chaque école aura la possibilité de se connecter au site internet (<https://hmprod075.hubmai.eu/hubmail/>). Ce site permettra à l'utilisateur de consulter et télécharger les devoirs réalisés par les élèves et réceptionnés par Docaposte, de transférer via ce site, par courrier électronique, ces devoirs aux enseignants concernés.

Aussi, vous ferez remonter pour mardi vos demandes (cf. fichier joint) philippe.pradeau@ac-dijon.fr en indiquant « devoirs à la maison ».

Chaque utilisateur (un seul référent par école, qui n'est pas obligatoirement la directrice ou le directeur) recevra alors dans sa messagerie un courrier électronique indiquant :

- le lien pour accéder directement au site
- un identifiant et un mot de passe
- deux liens qui renverront au mode d'emploi du site et aux modèles de fichiers (pour l'envoi des devoirs aux parents).

4. Stage de continuité pédagogique pendant les vacances de printemps

Ces stages de continuité pédagogique sont destinés aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Une attention particulière pourra être accordée aux élèves de CM2. Les professeurs volontaires pourront proposer des cours de soutien à distance pendant la période des vacances de printemps. Il s'agit de reprendre les bases des savoirs fondamentaux et, en premier lieu, la fluence et la compréhension en lecture, écriture, ainsi que le calcul et la résolution de problèmes en mathématiques, en fonction des besoins et des niveaux.

Modalités : les stages sont organisés, sous forme de cours à distance avec quelques élèves en petits groupes virtuels (pas plus de 10 élèves). Le stage est proposé aux élèves après un échange avec les parents et responsables légaux.

Au total, les élèves pourront bénéficier de six heures de cours à distance, durant la seconde semaine des vacances de printemps.

Les enseignants volontaires se feront connaître auprès de la direction de leur école de rattachement. Les heures seront rémunérées en heures supplémentaires effectives (HSE).

Le retour des candidatures vers les circonscriptions (ienaux1@ac-dijon.fr) se fera au moyen du tableau « vacances apprenantes » qui est joint en annexe qui me sera retourné pour le 15 avril.

Spontanément, quelques directrices et directeurs nous ont donné des « nouvelles » de leur école, de leurs collègues, de l'organisation mise en place..., je les en remercie sincèrement.

Sans vouloir alourdir votre tâche, et prendre de votre temps, nous donner quelques nouvelles serait vraiment apprécié par toute l'équipe de circonscription.

Nous vous souhaitons une bonne fin de semaine. Prenez soin de vous et de vos proches.

Isabel ROUMIEUX